

Entrepreneuriat à l'université : « Le risque d'être la cinquième roue du carrosse » (réseau des VP)

Paris - Publié le mardi 16 juin 2020 à 17 h 37 - Actualité n° 185882

« Le risque est que les universités se referment sur leurs métiers historiques que sont la formation et la recherche et que les moyens, notamment humains et financiers, finissent par positionner l'entrepreneuriat comme cinquième roue du carrosse ». Tel est l'un des trois enseignements issus d'une consultation menée par le réseau national des vice-présidents entrepreneuriat, dont les résultats sont publiés le 15/06/2020.

Le réseau souligne que l'entrepreneuriat à l'université est « un vecteur d'insertion professionnelle important », avec un « nombre d'entreprises créées par année par des étudiants, des doctorants, etc., de plus en plus important ».

« Il ne s'agit pas d'y voir des encouragements à ubériser la société, mais plutôt à développer des activités pérennes, fondées sur des valeurs partagées par l'ensemble des parties prenantes de l'entrepreneuriat. »

Le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche « va dans le sens de cette ambition », en prévoyant notamment « de créer 500 start-up high-tech par an d'ici 2030 (contre actuellement environ 170), de labelliser 15 Pôles universitaires d'Innovation, de renforcer les thèses Cifre, les LabCom, les instituts Carnot, etc. »

Autres enjeux mis en avant par cette consultation :

- La nécessité d'adapter la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat au contexte sanitaire de la rentrée 2020. « Les pistes qui s'en dégagent renvoient à la nécessité de développer des campagnes de communication locales et nationales, notamment sur les réseaux sociaux pour faire la promotion de l'entrepreneuriat à l'université, c'est-à-dire pour développer des démarches nouvelles. »
- Le rôle et le savoir-faire de l'université en matière de formation à l'entrepreneuriat, dans un contexte où « si le marché de l'emploi défaillait, avec une demande qui augmente et une offre qui diminue, on peut s'attendre au développement d'un entrepreneuriat de contrainte (à la différence de l'entrepreneuriat volontaire qui prévaut actuellement). »

Mesurer les enjeux à court, moyen et long termes

Le réseau des vice-présidents entrepreneuriat a lancé une consultation début juin auprès de ses membres. Objectif : « s'interroger sur la nouvelle place à venir de l'entrepreneuriat au sein des établissements universitaires et appréhender, par ailleurs, les questionnements exprimés par la CPU autour des activités, des modalités de fonctionnement de la situation des entrepreneurs en lien avec les universités. »

La consultation a été organisée sur la méthode Delphi (qui permet de mettre en évidence des convergences d'opinions et de dégager certains consensus), autour de deux volets : une vision à court terme et une vision à moyen et long termes.

Les 48 membres du réseau national ont été sollicités, 33 y ont répondu.

Une continuité de service aux entrepreneurs

Selon le réseau des VP entrepreneuriat, « les universités ont su faire face aux contraintes de la crise sanitaire en proposant une continuité de services aux entrepreneurs et, plus particulièrement, aux étudiants-entrepreneurs ». Une adaptation qui « n'est pas le fruit du hasard :

Elle est due principalement au mode de fonctionnement en cohérence avec l'entrepreneuriat : agilité, capacité à pivoter, anticipation... Et la grande partie des universités utilisait déjà des outils ou des applications numériques permettant un basculement à distance. »

L'enjeu désormais sera de trouver les outils pour sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et faire en sorte qu'ils intègrent des programmes universitaires. Une nécessité d'autant plus forte selon le réseau que le contexte économique devrait pousser des personnes à se tourner vers l'entrepreneuriat du fait de la difficulté de trouver un emploi de salarié ou de fonctionnaire.

« Les universités ont développé un savoir-faire en matière d'entrepreneuriat permettant d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projet qu'elles pourraient mettre au service de ce type d'entrepreneuriat. Il s'agit essentiellement de gérer l'état gazeux de l'entrepreneuriat, la phase amont (en opposition à la phase aval qui correspond à l'état de cristallisation et est gérée par les structures d'accompagnement et les chambres consulaires). »

Ainsi, l'objectif est double pour les universités : « être prêtes quand la situation économique basculera et favoriser le rebond des personnes mises en difficulté par la situation économique. »

Enfin, le réseau espère que l'entrepreneuriat ne sera pas oublié dans les priorités stratégiques des universités.

« S'il est clair qu'à court terme, les membres du réseau national voient bien le rôle qu'ils peuvent jouer au sein de leurs universités respectives, leurs craintes à moyen et à long terme portent sur la pérennisation de la place accordée à l'entrepreneuriat. »

Et ce d'autant que « l'entrepreneuriat peut être un bon vecteur de transformation de l'université, notamment dans la consolidation de son rôle conscient et avéré d'acteur économique tant au niveau local, qu'aux niveaux national et international. »

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »